



moncompte

PORTAIL D'AUTHENTIFICATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Créer un compte de connexion
pour effectuer
une démarche en ligne

Pour créer votre compte de connexion personnel :

1. Rendez-vous à l'adresse : <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/>. La page d'inscription s'affiche directement.

Vous pouvez également utiliser l'adresse :

<https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individus>

Cliquez sur le lien : « **Vous ne disposez pas de compte de connexion ? Cliquez ici** ».



Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère en charge de l'Agriculture

Vous ne disposez pas de compte de connexion [moncompte](#) ? [Cliquez ici](#)

Vous avez oublié votre mot de passe ? [Cliquez ici](#)

Vous avez des questions ou vous souhaitez avoir des informations complémentaires ? [Cliquez ici](#)

 Vous ne recevez pas le courrier électronique permettant d'activer votre compte, pensez à consulter votre dossier des indésirables.

Vous rencontrez des problèmes de connexion ? Contactez l'assistance : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Votre identifiant est votre **adresse électronique**.

Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

Par mot de passe ?

Identifiant * :

Mot de passe * :

Comment vous authentifier ?

Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton M'authentifier.

Si vous possédez un certificat, vous pouvez également cliquer sur le bouton M'authentifier par certificat.

Une fois authentifié(e), vous accédez librement à vos applications.

2. La page d'inscription s'affiche, vous devez renseigner les champs obligatoires, marqués d'un astérisque * :

- nom de naissance.
- prénoms séparés par une virgule
- adresse électronique qui vous servira d'identifiant unique de connexion par la suite. Attention : pour des raisons de sécurité, certains domaines peuvent être bloqués tels que « @jetable.com ».
- mot de passe : 8 caractères minimum à choisir dans 3 des 4 catégories suivantes :

1 minuscule, 1 majuscule, 1 nombre et 1 caractère spécial (! @ # \$ % ^ & *) (_ } { : ; ? < >). Confirmez le mot de passe en le saisissant une seconde fois à l'identique



Formulaire d'inscription avec les champs suivants :

- Nom de naissance *
- Prénoms * ⓘ
- Adresse électronique * ⓘ
- Mot de passe * ⓘ
- Confirmation du mot de passe *

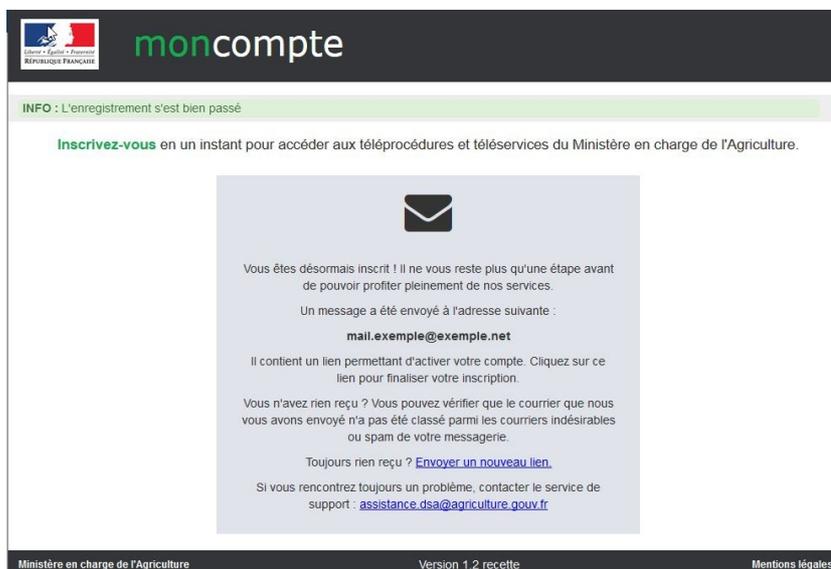
J'accepte les [Conditions Générales d'Utilisation](#) *



* Champs obligatoires

- N'oubliez pas de prendre connaissance et d'accepter les conditions générales d'utilisation en cochant la case adéquate.
- Cliquez sur l'icône **S'inscrire**

3. Une page de confirmation s'affiche.



Page de confirmation d'inscription sur le site **moncompte** du Ministère en charge de l'Agriculture.

INFO : L'enregistrement s'est bien passé

Inscrivez-vous en un instant pour accéder aux téléprocédures et téléservices du Ministère en charge de l'Agriculture.



Vous êtes désormais inscrit ! Il ne vous reste plus qu'une étape avant de pouvoir profiter pleinement de nos services.

Un message a été envoyé à l'adresse suivante :

mail.exemple@exemple.net

Il contient un lien permettant d'activer votre compte. Cliquez sur ce lien pour finaliser votre inscription.

Vous n'avez rien reçu ? Vous pouvez vérifier que le courrier que nous vous avons envoyé n'a pas été classé parmi les courriers indésirables ou spam de votre messagerie.

Toujours rien reçu ? [Envoyer un nouveau lien](#).

Si vous rencontrez toujours un problème, contactez le service de support : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr

Ministère en charge de l'Agriculture | Version 1.2 recette | Mentions légales

4. Vous allez recevoir un courrier électronique à l'adresse que vous avez indiquée, il contient un **lien d'activation, valable 96h**, permettant de valider votre inscription. **Tant que vous n'aurez pas cliqué sur ce lien, vous ne pourrez pas utiliser votre compte de connexion** pour accéder à une téléprocédure.



Le lien permettant d'activer votre compte a expiré.

Vous pouvez redemander un message d'activation de votre compte en cliquant sur le lien suivant: [envoyer un message pour activer mon compte](#).

Si vous cliquez sur le lien après l'expiration de ce délai, vous pouvez cliquer sur « envoyer un message pour activer votre compte ». Vous recevrez alors un nouveau courrier électronique contenant le lien d'activation, valable 96h, permettant de valider votre inscription.



En fonction des opérateurs de messagerie, le délai de distribution d'un courrier électronique est aléatoire et parfois long. Ce courrier peut être classé dans le dossier des courriers « indésirables » de votre messagerie. Pensez à vérifier votre dossier de courriers indésirables !

C'est presque terminé !



Votre compte a été activé. Vous pourrez commencer à utiliser nos services une fois connecté.

Nous vous incitons à vous connecter à votre espace personnel afin de compléter vos informations, particulièrement si vous avez déjà un compte au Ministère en charge de l'Agriculture.

[RETOUR AU PORTAIL](#)

5. Si vous cliquez sur le lien d'activation dans le délai de 24h, votre inscription est validée et vous pouvez utiliser votre compte de connexion. Une page confirmant l'activation de votre compte s'affiche. Pour vous authentifier, cliquez sur le bouton Retour au portail.